

# Retout & Associés

Frédéric BENINI Eric LASSEIGNE François MOREAU Hubert POULIN Pierre RAFFIER Jean-Paul RETOUT David SZULMAN

CENTRE DE LOISIRS LES P'TITS LOUPS Monsieur Jean-Marie TETART 8 Chemin de Fontenelle 78790 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Houdan, le 23/02/2024

Cher Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée lors de notre dernier entretien en envisageant de nous confier en qualité d'expert-comptable une mission de contrôle de l'activité 2023 du centre de loisirs de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

La présente lettre de mission est un contrat établi afin de se conformer aux dispositions de l'article 151 du code de déontologie intégré au décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Elle a pour objet de vous confirmer par écrit les termes et les objectifs de notre mission tels que nous les avons fixés lors de notre entretien ainsi que la nature et les limites de celle-ci.

# 1. VOTRE ENTITE

CENTRE DE LOISIRS fonctionnant en périscolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires

Domiciliation: 8 Chemin de Fontanelle 78 790 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Type de structure : ASSOCIATION financée par les inscriptions payées par les parents, les aides de la CAF et la CCPH. L'exercice comptable se termine le 31 décembre de chaque année.

Retout & Associés I.D.F. Ouest

30, rue de Paris 78550 Houdan - France Tél.: +33 (0)1 30 46 03 46 contact@retout.fr www.retout.fr

> Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre de la région lle de France S.A.R.I., au capital de 8,000 Euros - R.C.S. Versailles B 480 578 681 - Code A.P.E. 6920 Z - T.V.A. FR 29480578681



### 2. NOTRE MISSION

Vous souhaitez nous confier une mission de contrôle des comptes 2023 et du compte de résultat prévisionnel 2024 afin de vous assurer de la bonne utilisation de la subvention accordée et de la répartition correcte des charges entre les différentes sources de financement.

Notre mission se limitera à la partie concernant le financement de la CCPH à savoir le financement des activités des mercredis et périodes de vacances.

#### 2.1. Durée de la mission

Il s'agit d'une mission ponctuelle. Le rapport devra être remis d'ici la fin du mois de juin 2024.

# 2.2. Nature et limites des travaux à mettre en œuvre

Nos travaux consisteront à vous assister pour la compréhension des comptes et leur présentation d'ensemble ; ils comprennent notamment :

- une prise de connaissance globale;
- une appréciation des procédures élémentaires d'organisation comptable;
- une appréciation de la régularité formelle des documents communiqués par l'association pour l'obtention de la subvention ;
- une justification des soldes et des contrôles de cohérence des principaux comptes ;
- un examen critique des comptes pris dans leur ensemble ;
- des entretiens avec vous-même.

Ils ont pour objectif de nous permettre d'exprimer une assurance de niveau modéré sur la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Nous vous précisons que nous sommes juridiquement redevables d'une simple obligation de moyens. Par conséquent, la vérification des écritures et leur rapprochement avec les pièces justificatives sont effectués par notre cabinet uniquement par épreuves, et ne portent donc pas sur l'appréciation de la légalité et de la fiabilité des documents présentés.

Notre mission conduira à l'établissement d'un rapport à remettre à la CCPH.

# 2.3. Exécution et déroulement de la mission

Nous prendrons contact avec le Président de l'association, Monsieur Jérôme DALLEAU afin d'établir avec lui les modalités de notre intervention.

Nous comptons sur la coopération, du Président et du Trésorier, pour nous communiquer les informations et les documents nécessaires pour effectuer notre mission dans de bonnes conditions.



# 2.4. Honoraires

Nos honoraires seront déterminés sur la base d'un forfait de 1650 ht auxquels il convient d'ajouter la tva au taux de 20 %.

Nos honoraires n'incluent pas les éventuelles demandes supplémentaires que vous pourriez formuler au cours de notre mission.

Nos honoraires seront facturés à la remise du rapport de fin de mission.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente revêtues d'un paraphe sur chacune des pages et de votre signature sur la dernière page.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Houdan le 23/02/2024

Olivier VIGNE Directent de Mission Jean Marie TETART Président de la CCPH

